

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

en exercice : 48

présents : 31

pouvoirs : 12

votants : 43

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 18 avril 2019

Présents :

MM PERROUIN, LUCAS, COIGNET, BALEYDIER, JOUNIER, BOUHIER, TEURNIER, DE CHARRETTE, BARON,
RIPOCHE, BERTIN, MABIT, CORBET, ROUSSEAU, RIVERY, BARAUD, MARCHAIS J.P., SERISIER, MARCHAIS J.,
POUPELIN, BUZONIE,
MMES BRAUD, MENARD, HOUSSIN, CHOBLET, PETITEAU, MOSTEAU, GILBERT, ARBERT, LE POTTIER, LACOSTE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SABOURIN (pouvoir à Mme MENARD), Mme LERAY (pouvoir à Mme BRAUD), Mr GICQUEL (pouvoir à
Mr TEURNIER), Mr ROCHET (pouvoir à Mr ROUSSEAU), Mme VIVANT (pouvoir à Mr CORBET), Mme SECHER
(pouvoir à Mr RIVERY), Mr RINEAU (pouvoir à Mr BARAUD), Mme TESSEREAU (pouvoir à Mr BALEYDIER),
Mr AGASSE (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mme CHARRIER (pouvoir à Mme LE POTTIER), Mr AUBRON
(pouvoir à Mr J.M. POUPELIN), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr J. MARCHAIS).

Absents excusés : Mr LAUMONIER, Mme MEILLERAI-PAGEAUD, Mme DAVIOT, Mme BABIN,
Mme PEROUCHEAU.

Est nommé secrétaire de séance : Christian RIPOCHE

Administration générale : attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au
Président.

Par arrêtés du Président :

En date du 21 mars 2019

Les parcelles cadastrées AK 150, 151, 152, 153, 154 et 155, d'une surface d'environ 15 200 m², situées sur la
zone industrielle des Dorices à Vallet, sont vendus à l'entreprise STLS de Vallet, pour une valeur de 15 €
HT/m², auquel s'ajoute le TVA sur marge de 2,57 €/m², soit un prix total de 17,57 €/m². Il est précisé que le
bomage de la parcelle sera effectué à la charge de la CCCL.

En date du 14 mars 2019

La mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet l'aménagement de la rue des Ajusteurs – ZI des Dorices à Vallet, est confiée au bureau d'études 2LM de la Haie-Fouassière, pour un montant de 11 900 € HT.

En date du 19 mars 2019

Le bureau communautaire a approuvé la convention à intervenir avec la ville de Vallet pour la mise à disposition du Champilambart pour des manifestations à dimension communautaire, à titre gratuit pour la salle Rabelais, pour la Salle du Bellay et le bar avec une utilisation annuelle limitée.

En date du 20 mars 2019

Le contrat, ayant pour objet la programmation pour la réhabilitation du centre socio-culturel à St Julien de Concelles, est signé avec la Société APRITEC pour un montant forfaitaire de 9 920 € HT, soit 11 904 € TTC. La durée du marché est fixée à six mois à compter de la notification du contrat.

En date du 21 mars 2019

Les parcelles cadastrées YM 420, 409, 410, 411, 416 et 418 d'une surface de 4 001 m², situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, sont vendues à la société SAS Laboratoire LIPS de St Julien de Concelles, pour une valeur de 22,35 € HT/m² auquel s'ajoute la TVA sur marge de 3,36 €/m², soit un prix total de 25,71 €/m². Il est précisé que le bornage de la parcelle sera effectué à la charge de la CCSL.

En date du 21 mars 2019

Il est décidé de prolonger le marché n° C-PA-14-03, relatif à la mission de prestation foncière pour la création de lots sur l'extension de la ZA des 4 chemins à Mouzillon, pour une durée de 4 ans.

En date du 25 mars 2019

L'avenant n° 1 au marché n° 2018-014, ayant pour objet la requalification de la ZI des Dorices à Vallet, est signé pour le lot n° 1 avec l'entreprise BLANLOEIL et pour le lot n° 2 avec l'Entreprise Nouvelle de Paysage. La durée des deux contrats est prolongée de 9 mois, se terminant ainsi au 12 décembre 2019.

En date du 25 mars 2019

L'avenant n° 2 au marché n° 2017-028, ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la ZI des Dorices, est signé avec l'entreprise 2LM, afin de prolonger la durée du marché jusqu'à la fin de la période de garantie du parfait achèvement.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.

Fait à Vallet, le 24 avril 2019.

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président.
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le

de son affichage le

Accusé de réception en préfecture
044-200067866-20190424-D-20190424-011-
DE
Date de télétransmission : 30/04/2019
Date de réception préfecture : 30/04/2019